

## Les bourses des écoles

### Bourse au mérite de Rubika

Rubika souhaite aider des étudiants boursiers à suivre des études dans son école.

Cette bourse s'adresse aux :

- ▶ titulaires du bac dans un lycée du territoire du Grand Hainaut
- ▶ boursiers du CROUS échelon au moins 4
- ▶ à ceux ayant réussi le concours d'entrée
- ▶ Pour ceux étant déjà étudiants dans l'école depuis au moins un an, il faut être boursiers échelon au moins 4 et proposés par le directeur pédagogique de la filière

L'octroi se fait à l'issue d'une commission d'attribution en juin et de l'enveloppe disponible. <https://rubika-edu.com/mecnat-bourse-au-merite/>

### Bourse Queudot

Cette bourse s'adresse aux 2èmes années du cycle ingénieur de l'IMT Lille Douai (et exceptionnellement les 3èmes années du cycle ingénieur) et n'est accordée qu'une seule fois dans la scolarité. Son montant est limité à 2 000 €. Les élèves intéressés doivent s'adresser à la Direction des Etudes et de la Formation (D.E.F) de l'Ecole.

<https://www.imt-nord-europe.org/le-reseau/bourses-aux-etudiant-e-s-2591>

### Bourses de l'université catholique de Lille

Elle attribue des bourses selon des critères sociaux et académiques. <https://lesfacultes.univ-catholille.fr/sinscrire/bourses-les-facultes>

### Bourse de MOBILLEX (MOBilité – LILle – EXcellence) de l'université de Lille

Elle s'adresse aux étudiants inscrits en BUT, master, ingénieur, doctorat à l'université de Lille désirant effectuer une mobilité internationale vers les universités partenaires.

Selon le niveau d'études, le montant de la bourse diffère de 400 à 650 € maximum par mois pour une mobilité de 3 à 12 mois. La bourse est destinée aux étudiants non éligibles aux bourses Erasmus+, aide à la mobilité internationale (AMI), Mermoz, du Collège doctoral, I-site.

<http://mobillex@univ-lille.fr>

<https://international.univ-lille.fr/bourses-dexcellence/mobillex/>

## Vos contacts dans le département du Nord



### Conseil Régional HDF

151 av. du Pdt Hoover  
59555 Lille  
Tél : 0800 02 60 80  
[www.hautsdefrance.fr/](http://www.hautsdefrance.fr/)

### Conseil départemental du Nord

51 rue Gustave Delory  
59047 Lille  
Tél : 03 59 73 59 59  
<https://lenord.fr>

### Ville de Couderkerque-Branche - Espace Communal des Solidarités

44 place de la République  
Tél : 03 28 29 25 13  
[www.ville-couderkerque-branche.fr/](http://www.ville-couderkerque-branche.fr/)

### Ville de Dunkerque

14 rue de la Maurienne  
Tél : 03 28 26 29 60  
[www.ville-dunkerque.fr/](http://www.ville-dunkerque.fr/)

### Ville de Grande Synthe CCAS

13 rue nationale  
Tél : 03 28 62 77 68  
[www.ville-grande-synthe.fr/](http://www.ville-grande-synthe.fr/)

### Ville de Roubaix

17 Grand' Place  
CS 70737  
Tél : 03 20 66 46 00  
[www.ville-roubaix.fr](http://www.ville-roubaix.fr)

### Rubika

2 rue Pecllet  
59300 Valenciennes  
Tél : 03 61 10 12 20  
<https://rubika-edu.com/>

### IMT Lille Douai

941 rue Charles Bourseul  
59508 - Douai  
Tél : 03 27 71 20 65  
[www.imt-lille-douai.org/le-reseau/](http://www.imt-lille-douai.org/le-reseau/)

### Faculté de Gestion, Economie & Sciences - Université catholique Lille

60 boulevard Vauban  
59016 Lille  
Tél : 03 20 13 40 20  
[www.fges.fr/](http://www.fges.fr/)

### Ville de Lomme

1 avenue de la République  
Service insertion jeunesse  
59461 Lomme Cedex  
Tél : 03 20 92 24 04  
[www.ville-lomme.fr/](http://www.ville-lomme.fr/)

### Université de Lille

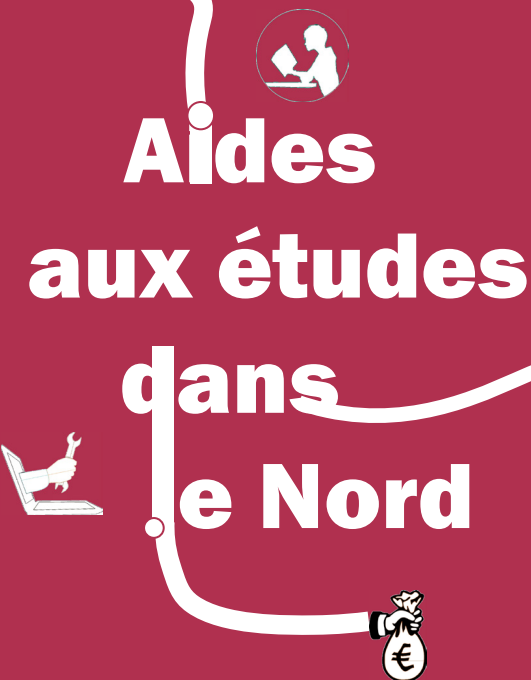
42 rue Paul Duez  
59000 Lille  
Tél : 03 20 96 43 43  
<https://international.univ-lille.fr/>

### Mairie de La Madeleine

160 rue du Général de Gaulle  
59110 La Madeleine  
Tél : 03 20 12 79 79  
[www.ville-lamadeleine.fr/](http://www.ville-lamadeleine.fr/)

### Mairie de Annoeullin

Grand Place  
59112 Annoeullin  
Tél : 03 20 90 41 41  
[www.annoeullin.fr/](http://www.annoeullin.fr/)



**Vous pouvez retrouver nos dossiers consacrés aux études et aux aides financières sur notre site internet : [www.ij-hdf.fr/recherche](http://www.ij-hdf.fr/recherche)**

►Thématique "Organisation des études" ► Sous thématique "Enseignement supérieur" ► "Bourses de l'enseignement supérieur"

►Thématique "Vie pratique" ► Sous thématique "Vie quotidienne" ► "Aides financières et bons plans"

Toute l'information jeunesse en Hauts-de-France est sur [www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



Le 0 806 000 278

Numéro d'appel pour les étudiants en situation d'urgence, en difficultés financières graves. [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-numero-national-d-appel-pour-les-etudiants-en-situation-d-urgence-sociale-49183](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-numero-national-d-appel-pour-les-etudiants-en-situation-d-urgence-sociale-49183)

### Aides gérées par le CROUS

Retrouvez le détail dans notre dossier "Les bourses de l'enseignement supérieur"

- Bourse sur critères sociaux
- Aide au mérite
- Aide spécifique ponctuelle
- Aide à la mobilité ponctuelle
- Aide à la mobilité pour étudiant en master
- Bourse de la fondation Giveka
- Legs Lassence
- Bourse de la Fondation Hostater
- Legs Dobry Baratz

### Aides du Conseil régional - [guide-aides.hautsdefrance.fr/](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/)

**1/ Bourse d'excellence en enseignement supérieur.** Pour les étudiants ayant eu le bac dans l'académie d'Amiens ou de Lille et admis, au minimum pour un semestre, dans un des 30 premiers établissements de chacun des 3 classements internationaux, d'un montant de 2 500 € pour un semestre d'étude à 5 000 € pour une année universitaire

**2/ Bourse d'études sanitaires et sociales.** Pour inciter les jeunes à se former dans les établissements de formation des travailleurs sociaux et de certaines professions de santé des Hauts-de-France agréés et financés par la Région. Le montant de la bourse est attribué sur critères sociaux, il varie entre 1301 € (échelon 0 bis) et 7 158 €/an (échelon 7).

**3/ Bourse Mermoz.** Elle s'adresse à tous les étudiants de l'enseignement supérieur de la région effectuant une mobilité à l'étranger au cours de l'année universitaire.

### 4/ Aide régionale à la restauration des étudiants

### Aide à l'hébergement en internat scolaire du Conseil départemental du Nord

Le Département aide les familles modestes, afin de favoriser la réussite scolaire de leur enfant, de 6 à 18 ans, en participant aux frais d'internat, sous conditions de ressources de celles-ci. Pour en bénéficier, les familles doivent contacter leur Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) de leur secteur.

Le taux de participation du Département est calculé en fonction du quotient familial de la Caisse d'allocations familiales, de 50 % à 95 % pris en charge par le Département. La somme est versée directement à l'établissement gérant l'internat, qui déduit cette somme de la facture devant être acquittée par la famille. <https://services.lenord.fr/aide-a-l-hebergement-en-internat-scolaire>

### Aides à l'apprentissage et à la poursuite d'études de la MSA du Nord-Pas de Calais

La MSA offre une aide aux jeunes, de familles bénéficiaires de prestations familles MSA, de 18 à moins de 25 ans pour leurs études, sous conditions de ressources, elle se décline de la façon suivante :

- 500 €, dont 300 € versés au 1er semestre et 200 € au second **aux étudiants**
- 500 € versés en 1 fois **aux apprentis**
- 250 € versé pour l'acquisition de **matériel professionnel**, non cumulable avec les aides à l'apprentissage et aux études supérieures

<https://nord-pasdecals.msa.fr/lfp/web/msa-du-nord-pas-de-calais/aide-a-la-poursuite-d-etudes>

## Les aides des communes

### Revenu minimum étudiant de Coudekerque-Branche

La ville octroie un revenu minimum aux étudiants de l'enseignement supérieur résidant dans la ville depuis plus d'un an.

La demande peut se faire en ligne ou à l'espace communal des solidarités au 44 place de la République avant fin novembre.

<https://www.jinfluencomaville.fr/revenu-minimum-etudiant/>

### Parcours de réussite de Dunkerque

La Ville a mis en place ce dispositif dans le but de soutenir les jeunes dans la réussite de leurs études supérieures ou même sans suivre d'enseignement supérieur en cas de difficultés ponctuelles. Il s'adresse aux moins de 30 ans, habitant Dunkerque depuis au moins 2 ans.

Le dossier est à retirer à la Mission Jeunesse ou à télécharger sur le site.

<https://www.ville-dunkerque.fr/vous/jeunes-12-30-ans/parcours-de-reussite-jai-besoin-daide-pour-reussir-mes-etudes>

### Revenu minimum étudiant de Grande Synthe

La ville de Grande Synthe a mis en place le Revenu Minimum Étudiant afin que les étudiants ne soient pas pénalisés dans leur choix d'orientation, par contrainte financière ou lieu des études. Il s'adresse aux étudiants :

- de moins de 25 ans
- résidant dans la ville depuis au moins 3 ans.

Le montant varie en fonction du montant moyen des dépenses mensuelles auxquelles doit faire face l'étudiant.

Le dossier est à retirer au CCAS ou à télécharger sur le site. Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous à partir du 1er septembre et la date limite est fixée au 30 novembre.

<https://www.ville-grande-synthe.fr/ville-au-quotidien/le-ccas/accompagnement-vie-active-emploi-rme/>

### Aide étudiante pour L'engagement citoyen de la ville de Roubaix

Elle est proposée aux étudiants roubaisiens en licence 2 et 3, qu'ils soient boursiers ou non, inscrits dans un établissement de la région Hauts de France.

La sélection se fait sur dossier et l'aide est attribuée en échange d'actions citoyennes telles que l'aide aux devoirs, l'accompagnement intergénérationnel dans un centre social, une association de la ville, à l'AFEV.

Le montant des bourses varie selon que l'étudiant est boursier ou non

Pour plus d'informations et télécharger le dossier de candidature, rendez vous sur le site de la ville de Roubaix. <https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/etudiants/aides-etudiantes/>

### Bourse étudiant post-bac de la ville d'Annoeulin

La ville peut octroyer une bourse de 120 à 160 € aux étudiants résidant dans la commune

Le dossier est à retirer au CCAS. Pour tout renseignement : 03 20 90 41 55 <https://www.annoeulin.fr/bourse-etudiant-post-bac>

### Lauréats de la jeunesse madelinoise par La Madeleine

Tout jeune de la ville ayant une mention "très bien" au brevet ou au bac obtient un chèque culture d'une valeur de 50 €.

Il faut s'adresser au PIJ

<https://www.ville-lamadeleine.fr/jeunesse/pij/bac-brevet-mention-tres-bien-en-poche>

### Pacte jeunesse de la ville de Lomme

#### 1/ Engagement et formation

La ville de Lomme octroie une participation :

- de 50% du budget ou de l'inscription, pouvant aller de 50 à 130 € maximum pour des frais de formation au PSC1 ou de brevet de maître-nageur...
- de 50 € maximum pour des frais d'inscription aux concours post-bac, domaine médical, paramédical, social...
- Lommois depuis au moins un an
- Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

Les jeunes doivent être engagés dans un parcours d'insertion ou de formation et pouvoir le justifier. Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville

<https://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse>

#### 2/ Etudes

La ville de Lomme octroie une aide, en échange de 35 heures de volontariat dans une association lommoise, pouvant aller jusqu'à 200 € aux jeunes de 16 à 28 ans pour des études générales post bac et de 16 à 25 pour des études professionnelles de CAP à bac+2, hors stage, sous conditions de ressources financières du foyer de résidence» du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille. Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville et à remettre soit directement au service Insertion Jeunesse situé à la Mission Jeunesse soit à envoyer à <http://mjlomme@mairie-lomme.fr>

<https://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Aide-aux-etudes>